



[CONSEILLERS EN GESTION DE PATRIMOINE]

L'indépendance fait débat en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

■ De nombreux CGPI installés en région Paca ont lancé une pétition demandant à la Chambre des indépendants du patrimoine d'exclure les cabinets qui comptent des fournisseurs dans leur capital. Patrice Ponmaret, président de la CIP, rétorque qu'il s'agit de cas marginaux.

Patrice Ponmaret, le président de la Chambre des indépendants du patrimoine (CIP), l'une des principales associations professionnelles de conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI), pourrait être amené à aborder le thème de l'indépendance des cabinets adhérents lors du congrès annuel de la CIP, organisé les 25 et 26 mai prochains au Palais des congrès à Paris.

Une pétition largement approuvée et diffusée

Une pétition, lancée sous l'impulsion du CGPI toulonnais Frédéric Segoura, et présentée à la fin du mois de mars lors de l'assemblée régionale de la CIP Provence Alpes Méditerranée, demande « un retour immédiat d'une réglementation de la CIP interdisant toute prise de capital par nos fournisseurs, que ce soit de manière



CRÉDIT PHOTO

« LA QUESTION DE L'INDÉPENDANCE, CRUCIALE POUR LA PROFESSION, NE SAURAIT SE LIMITER À SA SEULE DIMENSION CAPITALISTIQUE. »

Patrice Ponmaret, président de la Chambre des indépendants du patrimoine

directe ou indirecte [...]. La création d'une commission élue [...] qui contrôlera et veillera à la préservation de notre indépendance [...]. Tout contrevenant se verra signifier qu'il ne remplit plus les conditions pour rester en tant qu'indépendant à la CIP. Il aura trois mois pour se mettre

en conformité. Passé ce délai, il sera radié de la CIP. » Pas moins de 80% des présents à Aix-en-Provence – soit une quarantaine de CGPI – ont signé ce document qui, depuis, a été adressé à tous les présidents de région de la Chambre des indépendants du patrimoine.

L'article 2 du règlement intérieur modifié

Cette fronde fait suite à de récentes annonces de prise de capital par des fournisseurs de produits ou des sociétés de capital-risque dans des cabinets de conseillers en gestion de patrimoine (lire encadré ci-contre)

Elle intervient après que le règlement intérieur de la Chambre des indépendants du patrimoine a introduit, dans son article 2, le fait que « la commission d'admission ne devra proposer au conseil d'administration que des

cabinets dont le capital est, directement ou indirectement, majoritairement détenu, par des CGPI et dans lesquels ces derniers sont en situation de direction de l'entreprise ».

Pour sa part, Patrice Ponmaret, président de la CIP, qui a proposé une rencontre à plusieurs reprises à Frédéric Segoura, rappelle que « la question de l'indépendance, cruciale pour la profession, ne saurait se limiter à sa seule dimension capitalistique. L'indépendance économique est tout aussi importante ». Il précise encore : « La prise de participation minoritaire par des fournisseurs-partenaires reste très très marginale à la Chambre. »

■ CAROLINE DUPUY, À MARSEILLE

LES DERNIÈRES PRISES DE PARTICIPATION

- La Financière du Capitole : Swiss Life (80% du capital)
- Fiducée gestion privée : AGF holding (9%), BNP Paribas (9%)
- Primonial : Naxicap Partners, filiale de Natixis (25%)
- Cyrus Conseil : UI Gestion (37%)
- FIP Patrimoine : UI Gestion (majoritaire)
- Infinitis : UI Gestion (37%)